Règle 1

1. L'aire de jeu

9. Un cercle de 4 mètres de diamètre, appelé zone d'engagement, est placé au milieu de la ligne médiane (voir fig. 1b et règle 10:3b).
   La zone d'engagement peut être :
   a. une zone d'une couleur différente du reste du terrain (diamètre de 4 mètres).
   b. une ligne circulaire.
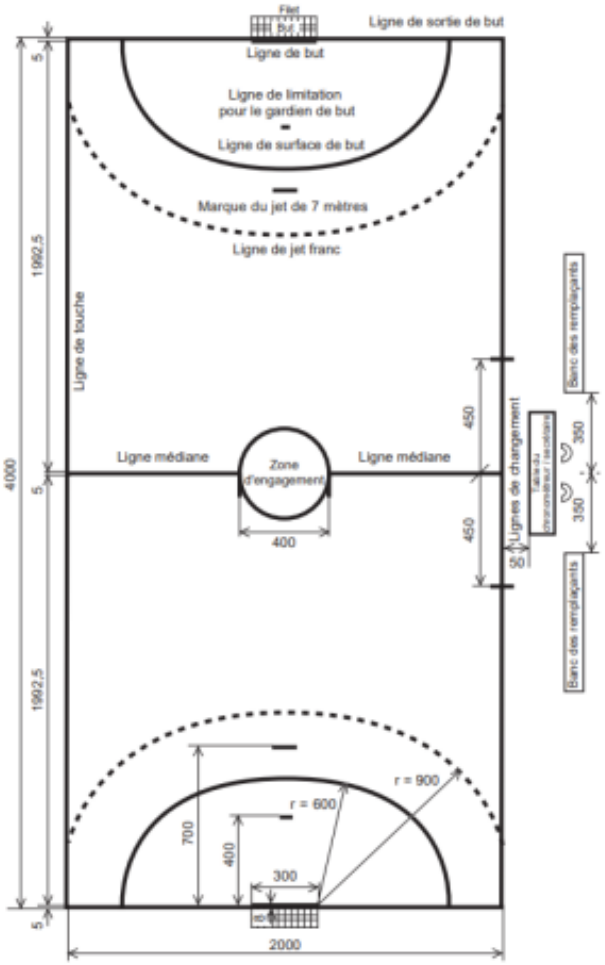
Figure 1b : L'aire de jeu, y compris la zone d'engagement